

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
3 février 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 février 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Franck VALETTE, Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Stéphane HERAULT, Laurent BRUN

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Patrick AMATHIEU

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération n°08/2023 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale année 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les investissements suivants sont éligibles à une subvention du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale pour l'année 2023 :

- Mise en place de la Gestion Electronique des Documents : 25 620 € HT
- Remplacement serveur secrétariat de mairie : 11 040.67 € HT
- Aménagement d'une plateforme plan d'eau : 4 500 € HT
- Remplacement porte d'entrée local pétanque : 1 250 € HT
- Achat désherbeur thermique (achat commun avec la commune de Cressanges) : 5 298.83 € HT

Coût total : 47 709.50 € HT

Ces investissements peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût H.T. du projet sur un montant maximum subventionnable de 10 000 € H.T, soit une subvention de 5 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 47 709.50 € HT

- Département : 5 000 €
- Autofinancement : 42 709.50 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,**

- de solliciter une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif de solidarité départementale au titre de l'année 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

Délibération n°09/2023 - Demande de subvention pour les travaux de réfection de la toiture de la sacristie – église de Tronget classée aux monuments historiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de la toiture de la sacristie pour un coût total de 16 600 € HT sont éligibles, pour l'année 2023, aux subventions suivantes :

- Conseil Départemental 03 au titre du patrimoine public 2023 : 30% soit 4 980,00 €
- DRAC : 40% soit 6 640,00 €
- La Région « Financer la restauration de mon patrimoine protégé Monument Historique » : 10% soit 1 660,00 €
- Autofinancement : 20% soit 3 320,00 € HT

Coût total : 16 600 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 16 600 € HT

- Département : 4 980 €
- Région : 1 660 €
- Etat (DRAC) : 6 640 €
- Autofinancement : 3 000 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
- de solliciter une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif du patrimoine public au titre de l'année 2023,
- de solliciter une subvention de La Région la plus élevée possible dans le cadre du dispositif « Financer la restauration de mon patrimoine protégé Monument Historique » au titre de l'année 2023,
- de solliciter une subvention de l'Etat (DRAC) la plus élevée possible au titre de l'année 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

Délibération n°10/2023 - Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du stade de football

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage du stade de football sont à envisager dans un souci d'économie d'énergie au regard du contexte actuel. Le coût total du projet est de 52 000.00 € HT. Ces travaux sont éligibles pour l'année 2023, aux subventions suivantes :

- Conseil Départemental 03 au titre des équipements sportifs 2023 : 30% soit 15 600.00 €
- État DETR au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux : 35 % soit 18 200.00 €
- Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 15% soit 7 800.00 €
- Autofinancement : 20% soit 10 400.00 € HT

Coût total : 52 000.00 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 52 000.00 € HT

- Département : 15 600.00 €
- FAFA : 7800.00 €
- Etat (DETR) : 18 200.00 €
- Autofinancement : 10 400.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,**
- **de solliciter une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif des équipements sportifs au titre de l'année 2023,**
- **de solliciter une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) la plus élevée possible au titre de l'année 2023,**
- **de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) la plus élevée possible au titre de au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux pour l'année 2023,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.**

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

Délibération n°11/2023 - Demande de subvention pour la création de douze modules columbarium

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vue de la demande de plus en plus importante, il est nécessaire d'envisager des travaux au columbarium du cimetière communal. En effet, il reste seulement trois cases disponibles actuellement. Le coût total du projet est de 10 000 € HT. Ces travaux sont éligibles à la DETR au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux pour l'année 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 10 000 € HT

- Etat (DETR) : 3 500 €
- Autofinancement : 6 500 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,**
- **de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) la plus élevée possible au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux pour l'année 2023,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.**

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

Délibération n°12/2023 - Motion contre les propositions de carte scolaire 2023 dans l'Allier

Le conseil municipal de la commune de Tronget a pris connaissance des mesures annoncées pour la carte scolaire 2023 du 1er degré, dans l'Académie et dans le Département de l'Allier.

58 postes d'enseignants seraient retirés à l'Académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2023, dont la moitié exactement (29) pour le Département de l'Allier.

Le conseil municipal de la commune de Tronget s'élève contre ces annonces désastreuses pour notre territoire, pour l'éducation de nos enfants, pour la vie dans nos campagnes.

Des années de recul des services publics ont déjà fait tant de mal à nos territoires ruraux : faut-il aggraver encore la fracture territoriale, en retirant encore des moyens publics là où, au contraire, nous en avons le plus besoin ?

La suppression de 29 postes d'enseignants dans l'Allier, conduisant à davantage encore de fermetures de classes, aurait pour conséquence une multiplication de classes multiniveaux, avec des effectifs plus élevés.

Elle conduirait à un nouvel affaiblissement du maillage éducatif en milieu rural, alors que chacun en connaît l'importance pour les conditions d'apprentissage de nos enfants, et pour conforter le fragile regain d'attractivité que retrouvent nos Communes à l'issue de la pandémie de Covid.

Ces annonces brutales se basent sur des estimations d'effectifs scolaires à la rentrée prochaine.

Personne ne conteste la baisse tendancielle de la démographie scolaire dans notre Département. Mais ces estimations, par nature très fluctuantes, demandent d'abord à être confirmées. Ensuite, l'Allier ne représente que 30% de la baisse du nombre d'élèves dans l'Académie : comment comprendre qu'il subisse alors 50% des postes supprimés ? Enfin, une amélioration du « taux d'encadrement » (nombre d'enseignants par élève) serait justement l'occasion d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui sont loin d'être optimales aujourd'hui. Je considère que le rôle de la puissance publique n'est pas « d'accompagner le déclin », mais de le combattre et de l'inverser !

Le conseil municipal de la commune de Tronget demande la suspension immédiate de ce projet de carte scolaire, et une refonte complète et urgente de la dotation académique envisagée, qui n'est que la déclinaison territoriale de l'objectif calamiteux de suppression de 667 postes pour le 1er degré au niveau national. C'est le seul moyen de redonner des marges de manœuvre indispensables à la préparation d'une rentrée scolaire 2023-2024 plus sereine !

Dans l'immédiat, Le conseil municipal de la commune de Tronget soutien l'ensemble des mobilisations des parents d'élèves, enseignants et élus municipaux directement concernés : tous demandent simplement le respect des valeurs de la République et la reconstruction d'un service public d'éducation en capacité de faire reculer les inégalités sociales et de réussite scolaire partout sur le territoire national.

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

Questions et informations diverses

La séance est levée à 20h15.

Pour copie conforme,
Fait à Tronget, le 14 février 2023

Le Maire,


Jean-Marc DUMONT